

Message du SNUipp Isère

Jeudi 5 mars 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

■ Mouvement 2009 : non à la loterie !

Signez la pétition à l'initiative de l'ensemble des syndicats et de vos représentants en CAPD :
<http://38.snuipp.fr/spip.php?article627>

SGEN-CFDT, SNUDI-FO, PAS 38, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SUD Éducation

Renvoyez la de toute urgence au syndicat de votre choix.

fax SNUipp : 04 76 40 36 42

courrier :

SNUipp-FSU

Bourse du travail

32, avenue de l'Europe

38030 Grenoble Cedex 2

Chers collègues,

L'Inspectrice d'académie vient de décider d'un bouleversement complet des règles qui régissaient jusqu'alors le mouvement départemental.

Ces décisions sont la conséquence directe du BO publié le 6 novembre 2008 et ont pour but de fixer le maximum de collègues sur un poste à titre définitif, quitte à leur attribuer des postes qu'ils n'auraient pas demandés.

Si l'Inspectrice d'académie ne revient pas sur ses décisions concernant les règles du mouvement en Isère, nombreux sont ceux d'entre nous qui allons se retrouver dans une situation très difficile.

L'ensemble des syndicats du premier degré a plusieurs fois alerté l'Inspectrice d'académie sur les injustices que ses décisions génèreraient.

Elle feint de ne pas nous croire ni nous comprendre.

Pourtant, les réactions que les collègues nous ont envoyées vont toutes dans le même sens.

Les inquiétudes et mécontentement sont grands, surtout sur les points suivants :

- l'obligation pour les collègues non titulaires d'un poste à titre définitif ou victime de mesure de carte scolaire de faire des vœux géographiques sur des zones extrêmement larges.

Cette mesure est totalement aberrante d'autant que les affectations à l'intérieur de ces zones se feront en fonction du barème, certes, mais de façon « aléatoire » (terme utilisé par l'IA en réponse aux questions des collègues)

- l'obligation faite aux collègues titulaire d'un poste de titulaire remplaçant et travaillant à temps partiel de renoncer soit à leur poste, soit à leur temps partiel

- la disproportion que représente l'attribution de 15 points pour certains types de rapprochement de conjoints, par rapport aux points attribués pour enfant à charge et la non prise en compte d'autres situations familiales.

- l'injustice faite aux collègues, non titulaires du CAPASH et nommés à titre provisoire sur des postes RASED (dont certains en formation cette année) qui voient leur poste supprimé : ils ne bénéficieront d'aucune majoration de barème

- l'augmentation sans aucune transparence des postes à profils qui remet en cause le barème.

- la remise en cause pour les affectations sur les postes spécialisés de la priorité pour les titulaires du CAPA-SH.

L'Inspectrice d'académie doit revoir sa copie !

Les intérêts des personnels ne sont pas incompatibles avec les nécessités de services.

Le mouvement du personnel doit s'effectuer sur des règles claires et justes de manière équitable et transparente et non s'apparenter à une loterie !

Malgré nos demandes plusieurs fois réitérées de manière intersyndicale, l'Inspectrice d'académie n'entend pas revenir sur ses décisions, niant ainsi le travail des délégués du personnel. C'est pourquoi, l'ensemble des syndicats signataires de cette lettre fait appel à la mobilisation en appelant à signer cette pétition.

Nous sommes tous concernés que nous participions ou non cette année au mouvement. Signez et faites signer rapidement cette pétition et renvoyez-la dans les plus brefs délais au syndicat de votre choix.

Les syndicats SGEN-CFDT, SNUDI-FO, PAS 38, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SUD Éducation

Vos élus en CAPD :

Gabrielle Beyler, Anne Tuillon, Philippe Blot, Isabelle Amodio, Emmanuel Carroz, Nicole Pignard-Marthod (SNUipp-FSU),

Patrick Maurey (SE-UNSA)

Claude Didier (PAS 38),

Daniel Chevrolat (SGEN-CFDT)

Pascal Costarella (SNUDI-FO)